

 DIRECTION DES SERVICES BANCAIRES	OUVERTURE DE COMPTE COURANT D'UN SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES	Check list Version : 1 Date : 27/07/2016
		Page : 1/2

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

JUSTIFICATIFS D'IDENTITE DU CLIENT ET/OU DES MANDATAIRES

- Pièce d'identité en cours de validité des personnes habilitées (privilégier le passeport ou la carte nationale d'identité, se présenter avec l'original de la pièce d'identité).
- Si étranger, passeport délivré par une autorité officielle du pays d'origine et la carte de séjour.
- La fiche individuelle de renseignements (A faire signer par chaque mandataire)

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DU CLIENT ET/OU DES MANDATAIRES

- Justificatif de résidence de moins de 3 mois des personnes habilitées (facture EDT/OPT, certificat de résidence).

JUSTIFICATIF DE L'IMMATRICULATION DU CLIENT

- Attestation du N° TAHITI (ISPF) de moins de 3 mois.

JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE

- Copie des statuts à jour, paraphés, datés et signés (président et secrétaire), certifiés conformes si plus de 3 mois par le représentant légal (président) du syndicat. (*uniquement Personne morale*)
- Copie du règlement de copropriété. Si pas indiqué dans le règlement, copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale portant nomination du représentant du Syndicat. (*uniquement Personne morale*)
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale portant nomination des membres du bureau. (*uniquement Personne morale*)
- Extrait KBIS de moins de 3 mois. (*uniquement Personne morale*)
- Attestation du notaire ayant rédigé le règlement certifiant que ce règlement a été publié à la conservation des hypothèques (condition indispensable pour son opposabilité aux tiers)
- Carte professionnelle de gestion immobilière (si syndicat professionnel)

JUSTIFICATIF DES POUVOIRS

- Si pas indiqué dans les statuts, copie du procès-verbal de la dernière Assemblée générale décidant l'ouverture du compte et désignant les personnes habilitées à : Cf. Annexe 1
 - Ouvrir le compte.
 - Faire fonctionner le compte : préciser, s'il y a lieu, le nombre de signatures conjointes et pour quelles opérations bancaires.
 - Clôturer le compte.
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant l'ouverture du compte au nom du Syndicat de copropriétaires.

JUSTIFICATIF DU DEPOT MINIMUM (Ouverture du compte uniquement)

- Justificatif du dépôt minimum de 2500 FCFP (Par chèque uniquement)

AGENCE OPT

T.A.D	VISA
	Nom de l'agent:.....

**CADRE RESERVE A L'AGENCE
PROFESSIONNELLE**

VISA	Dossier conforme : <input checked="" type="checkbox"/> Oui
	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Documents manquants :

**DIRECTION DES SERVICES BANCAIRES
GESTION ADMINISTRATIVE**

3^{ème} étage Hôtel des Postes
98714 Papeete TAHITI

Tél : 40 432 432

E-mail : DSB-DISTRIBUTION/opt@opt.pf

Horaires d'ouverture : du Lundi au jeudi : 07h30 à 15h30 / Vendredi : 07h30 à 14h30

Annexe 1

OUVERTURE D'UN COMPTE OU MODIFICATION

Il doit être précisé dans un PV de l'Assemblée Générale :

1) L'ouverture d'un compte :

- a. indiquer les personnes habilitées à ouvrir le compte
- b. indiquer le nombre de signatures obligatoires

2) La clôture d'un compte :

- a. indiquer les personnes habilitées à clôturer le compte
- b. indiquer le nombre de signatures obligatoires

3) Le fonctionnement du compte :

- a. indiquer le nombre de signatures obligatoires
- b. indiquer les personnes habilitées (nom, prénom, titre) et leurs pouvoirs

Nom, Prénom, Titre :

Retraits d'espèces au guichet

Délivrance moyens de paiement

Extrait / Historique de compte

Virements locaux

Virements étrangers

Autres à préciser